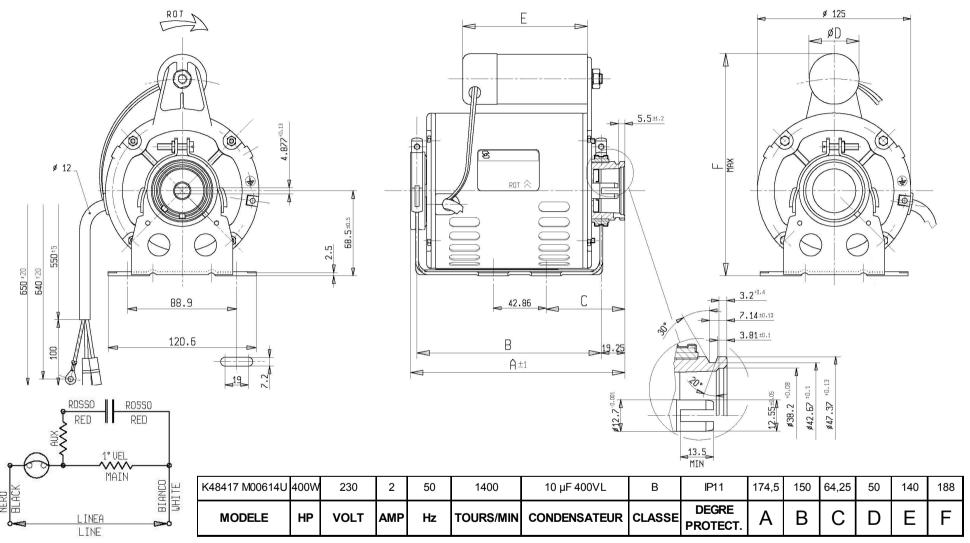
MOTEUR POUR DISTRIBUTEUR DE BOISSON





Moteurs monophasés à capacité permanente, fabriqués conformément aux normes et directives I3/23/CEE * EN 60034-1 * EN 60034-5 * EN 60335-1 * 89/336/CEE

Composants devant être incorporés dans une machine comme défini par la Directive N° 98/37/CEE

et d'autres éventuelles Directives spécifiques applicables.